

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA

7 octobre 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, vendredi le 7 octobre 2011, à laquelle étaient présents :

M. Bernard Flébus
M. Lucien Pelletier
Mme Céline Richard
M. Mario Lefebvre

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flébus, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

Étaient absents Monsieur le conseiller Jocelyn Brouillard et Mesdames les conseillères Audrey McFadden et Julie Parent.

223-10-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le conseiller Mario Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

224-10-11

RÉSOLUTION – ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMRO 458 DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du 5 septembre 2011 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement numéro 458 a été adopté en date du 5 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 458 a été tenue en date du 7 octobre 2011;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Céline Richard et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Ville de Ville-Marie adopte le deuxième projet de règlement no 458 visant à remplacer le règlement de zonage # 349 et ses amendements sur la base du projet fourni par la MRC portant la désignation « MRC 25 mai 2011 » tout en maintenant la demande d'apporter la petite modification suivante au zonage proposé :

Création d'une zone Cb (sans logement) sur la partie « sud » de l'emplacement situé au 58, Ste-Anne Ville-Marie selon le croquis préparé par M. Ronald St-Jean.

QUE l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la Ville de Ville-Marie et qu'il a le même effet que s'il était transcrit au complet dans le livre des délibérations et le livre de règlements de la ville;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Nil

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Nil

225-10-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée. Il est 19h25.

Bernard Flebus,
Maire.

Daniel Dufour,
Secrétaire-trésorier.